

CRETA

Soufre 800 g/l SC

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 3.1
 Date de révision : 15.01.2026
 Remplace : Toutes les versions précédentes

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE							
1.1	Identifiant du produit						
	Nom de la substance :		Mélange				
	Numéro CAS :		Non applicable				
	Numéro CE :		Non applicable				
Numéro d'index :		Non applicable					
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées						
	Utilisations pertinentes identifiées de la substance		Fongicide				
	Utilisations déconseillées (le cas échéant)		Aucune information supplémentaire disponible				
1.3	Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité						
Fabricant/Fournisseur :		SML Limited. 604/605, 349-Business Point, Autoroute Western Express, Andheri (Est), Mumbai - 400 069, Inde Téléphone : + 91 22 – 4345 2222 Fax : +91 22 4345/2245 Courriel : registration@sml-ltd.com					
1.4	Numéro de téléphone d'urgence :						
	Sulphur Mills Limited		91-22-43452222 (heure de l'Inde de 9h à 19h)				
SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS							
2.1	Classification de la substance ou du mélange						
	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]						
	Le mélange n'a aucune classification de danger						
2.2	éléments d'étiquette						
	Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]						
	pictogrammes de danger			Non applicable			
	mot d'avertissement			Non applicable			
	Mentions de danger			Non applicable			
	Mentions de danger supplémentaires			EUH208	:	Contient du 2,2',2''-(1,3,5-triazinan-2,4,6-triyl) - triéthanol . Peut produire une réaction allergique.	
			EUH401	:	Pour éviter tout risque pour la santé humaine et l'environnement, respectez les instructions d'utilisation.		
2.3	Autres dangers : Aucune information supplémentaire disponible						
	PBT :		La substance ne répond pas aux critères de classification PBT / vPvB selon l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.				
	vPvB :		La substance est pas répertorié as a SVHC				
	SVHC		La substance est pas répertorié as a SVHC				
SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS							
3.1	Substance	Non applicable					
3.2	Mélanges						
	Identifiant du produit			Nom	% (p/v)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	SCL/ Facteur M/ATE
	Numéro de dossier	CE n°	Numéro d'index				
	7704-34-9	231-722-6	Pas disponible	Soufre	80,00	Irritation cutanée. 2 H315	Pas disponible
	4719-04-4	225-208-0	Pas disponible	2,2',2''-(1,3,5-triazinane-2,4,6-triyl)triéthanol	00.10	Toxicité aiguë . _ 4 H302 Skin Sens. 1 H317	Pas disponible
Sa propriété exclusive	Sa propriété exclusive	Sa propriété exclusive	Autres ingrédients inertes	19.09	Non classé comme danger	Non applicable	

CRETA

Soufre 800 g/l SC

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 3.1
 Date de révision : 15.01.2026
 Remplace : Toutes les versions précédentes

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS		
4.1	Description des mesures de premiers secours	
	Informations générales:	Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit. Consultez un médecin.
	Après inhalation :	En cas d'inhalation du produit chimique, transporter la personne à l'air frais. Maintenir la victime au repos. En cas de toux et de léger essoufflement, pratiquer la respiration artificielle ou appeler un médecin.
	Après contact avec la peau :	Retirer tout vêtement contaminé. Laver la peau à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si une irritation apparaît ou persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
	Après contact visuel :	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un ophtalmologiste.
	Après ingestion :	Rincer immédiatement la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente). Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.
	Autoprotection des premiers secours	NE PAS entrer dans la zone dangereuse ni tenter de porter secours sans porter l'équipement de protection individuelle approprié.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
	Inhalation	Irritation des voies respiratoires, éternuements, toux.
	Ingestion	acidose métabolique
	contact avec la peau	Irritation des yeux et de la peau. Un contact répété peut provoquer une réaction allergique.
	contact visuel	Irritation mécanique de la surface interne de la paupière, larmolement de l'œil affecté.
	Informations pour les médecins	Traiter de manière symptomatique et de soutien.
4.3	Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire	
	Traiter de manière symptomatique et de soutien en réponse aux réactions du patient.	
	Suivre instructions donné dans section 4.1 dans boîte de peau et œil contact.	
SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1	Moyens d'extinction	
	Approprié extincteur médias:	Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes. Eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO ₂)
	Inapproprié extincteur médias:	jets d'eau à haute pression
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance	
	Produits de combustion dangereux	Produit des gaz toxiques de dioxyde de soufre.
5.3	Conseils aux pompiers	
	Instruction de lutte contre l'incendie	Isoler la zone d'incendie. Évacuer sous le vent. Ne respirez pas la fumée Contenir les fluides extincteurs en les contenant . Ne laissez pas les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
	Protecteur équipement:	Portez un équipement et des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un appareil respiratoire autonome.
	supplémentaire information	Peut brûler avec une flamme bleu pâle qui peut être difficile à voir à la lumière du jour
SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
6.1	précautions personnelles, de protection et d'urgence procédures	Pour non urgent personnel: Éviter respiration vapeurs, brume or gaz. Assurer adéquat ventilation. Éviter contact avec thé peau, yeux et vêtements. garder sans protection personnes loin. Pour urgence répondants : Porté personnel protecteur équipement. Évacuer personnel à sûr zones.

CRETA

Soufre 800 g/l SC

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 3.1
 Date de révision : 15.01.2026
 Remplace : Toutes les versions précédentes

6.2	Environnement précautions:	Faire non autorisé produit à atteindre eaux usées système, drains or n'importe lequel eau course. Faire pas permettre à pénétrer thé sol/terre.
6.3	Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage	Tremper en haut avec inerte absorber matériel (par exemple sable, silice gel, liant acide, universel liant, sciure). Balayer en haut et pelle. Garder dans approprié et fermé conteneurs pour élimination dans accord avec en vigueur lois et règlements.
6.4	Référence à d'autres sections	Voir Section 8 pour information à titre personnel protection équipement. Voir Section 13 pour élimination information.
SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	Précautions à prendre sûr manutention	Assurer bien ventilation/évacuation a fait thé lieu de travail. Évitez contact avec peau et les yeux. Évitez inhalation de vapeur or brume. Poignée conformément avec bien industriel hygiène et la sécurité pratique. Faire pas partir récipient ouvrir. Ventile vide cuves et chars Bien avant d'entrer.
	Informations sur le feu- et matière explosive . protection :	Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger contre électrostatique charges.
7.2	Conditions pour sûr stockage, y compris n'importe lequel Incompatibilités de stockage :	
	Stockage:	
	Conditions à respecter par débarras	magasin produit dans c'est original récipient. Garder récipient fermement fermé dans a sec et bien ventilé carré. Conteneurs lequel sont Une fois ouvert, il doit être soigneusement refermé et maintenu à la verticale pour éviter les fuites.
	Informations sur le stockage dans un magasin d'agents communs	Conserver à l'écart des matières incompatibles telles que les alcalis forts ou les agents oxydants tels que les chlorates et les nitrates. Les mélanges contenant du soufre peuvent réagir avec des métaux tels que l'argent et le cuivre, entraînant une décoloration du métal.
	Informations complémentaires pour le stockage en plein soleil	Conserver dans un endroit frais et sec. dans un récipient hermétiquement fermé; à l'abri de la lumière directe du soleil.
7.3	Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)	
	Utilisé comme fongicide	
DIVISION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE		
	Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :	Prévoir une ventilation par aspiration ou d'autres contrôles techniques sur les machines pour maintenir les concentrations de vapeur en suspension dans l'air en dessous de leurs valeurs respectives. Valeur limite d'exposition. S'assurer que le poste de lavage oculaire et la douche de sécurité sont à proximité du poste de travail.
8.1	Paramètres de contrôle	
	Ingrédients avec des valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :	Le produit ne contient pas de quantités importantes de substances dont les valeurs limites doivent être surveillées sur le lieu de travail.
8.2	Contrôles d'exposition	
	Protection générale et hygiène mesures:	Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés ou contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
	Protection respiratoire :	Appareil de protection respiratoire approprié recommandé.
	Protection des mains :	Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. Le choix du matériau des gants doit tenir compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de dégradation.
	Matériau des gants	Les gants en nitrile sont préférés au latex en raison de leur résistance chimique, de leur tendance à se déchirer visiblement lorsqu'ils sont perforés et pour prévenir d'éventuelles allergies au latex.
	Temps de pénétration du matériau du gant	Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.
	Protection des yeux :	Lunettes de sécurité.
	protection du corps :	Vêtements imperméables, tablier, bottes

CRETA

Soufre 800 g/l SC

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 3.1
 Date de révision : 15.01.2026
 Remplace : Toutes les versions précédentes

SECTION	PHYSIQUE ET CHIMIQUE PROPRIÉTÉS	
9:		
9.1	Information nous basique physique et propriétés chimiques	
	Formulaire:	Liquide (suspension aqueuse)
	Couleur :	Jaune
	Odeur:	Caractéristiques
	Point de fusion/point de congélation : (S'applique aux liquides et aux solides)	Non déterminé
	Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
	Inflammabilité : (S'applique aux gaz, aux liquides et aux solides)	Test non requis pour les formulations à base d'eau.
	Limites d'explosion : Limite inférieure d'explosion : Limite supérieure d'explosivité : (Ne pas appliquer sur les solides)	Non déterminé
	Point d'éclair: (Ne s'applique pas aux gaz, aux aérosols et aux solides)	Aucun point d'éclair n'a été observé
	Auto allumage: Température (s'applique uniquement aux gaz et aux liquides)	Aucune température d'auto-inflammation n'a été observée en dessous 400 °C
	Température de décomposition :	Non déterminé
	pH: (Ne s'applique pas aux gaz.)	6 à 9
	Viscosité cinématique : (S'applique uniquement aux liquides)	Non déterminé
	Solubilité dans/miscibilité avec Eau a fait 20 °C:	Former une suspension dans l'eau
	Partition coefficient (n-octanol/eau) a fait 20 °C: (Ne s'applique pas aux liquides inorganiques et ioniques et ne s'applique généralement pas aux mélanges)	Non applicable
	Vapeur pression:	Non déterminé
	Densité et/ou densité relative à 20 °C: (S'applique uniquement aux liquides et aux solides)	1,4288 g/ml
	Densité de vapeur relative : (S'applique uniquement aux gaz et aux liquides)	Non déterminé
	Caractéristiques des particules : (S'applique uniquement aux solides)	Non applicable
9.2	autre information	
	Danger de explosion:	Non explosif
	oxydant propriétés	Non oxydant
DIVISION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
10.1	Réactivité	Les précautions habituelles lors de l'utilisation de produits chimiques doivent être respectées.
10.2	chimique stabilité – Thermique décomposition/ conditions à être évité :	Stable dans des conditions normales d'utilisation et les conditions de stockage recommandées. Éviter humide et chaud termes
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Le produit ne présente aucun danger réactions sous normale termes. Réagit violemment en présence d'oxydants forts.
10.4	Termes éviter	Éviter humide et chaud termes
10,5	Matériaux incompatibles :	Fort oxydant officiers
10.6	Dangereux décomposition produits:	Décomposition thermique donnant des substances toxiques produits : oxydes de soufre, y compris le dioxyde de soufre

CRETA

Soufre 800 g/l SC

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 3.1
 Date de révision : 15.01.2026
 Remplace : Toutes les versions précédentes

SECTION 11: TOXICOLOGIQUE INFORMATION

11.1	Information nous toxicologique effets						
	Toxicité aiguë	méthode	Espèces	Voie d'exposition	Dose efficace	Délai d'exposition	Résultats
	Toxicité orale aiguë	OCDE 423	rat femelle	Oral	DL ₅₀ (seuil) ≥ 5 000 mg/kg pc	14 jours	Non classé
	Toxicité cutanée aiguë	OCDE 402	Rats Wister des deux sexes	Dermique	DL50 > 2000 mg/kg pc	14 jours	Non classé
	Inhalation aiguë	OCDE 403	Rats Wister des deux sexes	Inhalation	CL50 > 1,706 mg/L d'air (concentration maximale atteignable)	4 heures	Non classé
	corrosion/irritation cutanée ;			Non irritant pour la peau du lapin			
	lésions oculaires graves/irritation oculaire ;			Non irritant pour les yeux des lapins			
	sensibilisation respiratoire ou cutanée ;			Non sensibilisant pour les cobayes			
	mutagénicité des cellules germinales;			La substance s'est avérée non mutagène selon le test d'Ames			
	cancérogénicité;			Aucun effet cancérigène			
	toxicité pour la reproduction;			Aucun effet sur la reproduction			
	STOT-exposition unique;			Données non disponibles			
	STOT - exposition répétée ;			Données non disponibles			
	aspiration aléatoire			Données non disponibles			
11.2	Informations sur d'autres dangers			Données non disponibles			
11.2.1	Propriétés perturbatrices endocriniennes			Données non disponibles			
11.2.2	Autres informations			Données non disponibles			
	Expérience pratique/preuve humaine			Données non disponibles			
	Données expérimentales			Données non disponibles			
	Évaluation / Classification			Données non disponibles			
SECTION 12: ÉCOLOGIQUE INFORMATION							
	Toxicité aquatique :	méthode	Espèces	Délai d'exposition	Dose d'effet	Évaluation	Note
	Poisson	OCDE 203	<i>D. rerio</i>	96 heures	CL50 : > 100 mg mga.i /L	>100 mg ai /L	Non classé
	Daphanie	OCDE 202	<i>Daphnie magna</i>	48 heures	CE50 : > 100 mg mga.i /L	CE50 48 h (pour les crustacés) >100 mg mga.i /L	Non classé
	Algues	OCDE 201	<i>Pseudokirchneriella sous-habitant</i>	72 heures	ErC50 : > 100 mg/L	ErC50 72 ou 96 h >100 mg mga.i /L	Non classé
12.2	Persistance et dégradabilité						
	Dégradation abiotique :			Non applicable car la substance est inorganique.			
	Élimination physico- et photochimique :						
	Biodégradation :			Non applicable car la substance est inorganique.			
12.3	Potentiel de bioaccumulation						
	Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) :			Non applicable car la substance est inorganique.			
	de bioconcentration (FBC) :						
12.4	Mobilité dans le sol						
	Répartition connue ou prévue dans les compartiments environnementaux			Le soufre présente une faible mobilité dans le sol			
	Tension de surface :						
	Adsorption/Désorption :			Pas disponible			
12,5	Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable						
12.6	Propriétés perturbatrices endocriniennes : Données non disponibles						
12,7	Autres effets indésirables : Données non disponibles						
12,8	Informations complémentaires : Données non disponibles						

CRETA

Soufre 800 g/l SC

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 3.1
 Date de révision : 15.01.2026
 Remplace : Toutes les versions précédentes

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION								
13.1	Déchets traitement méthodes							
13.1.1	Élimination du produit / de l'emballage :	Vide conteneurs doit être décontaminé avant de retour pour recyclage						
	Codes de déchets / désignations de déchets selon la Loi sur les déchets :	20 01 19* pesticides						
13.1.2	Informations relatives au traitement des déchets :	Jetable doit être fait selon à locale et national règlements.						
13.1.3	Informations relatives à l'évacuation des eaux usées :	Ne laissez pas le produit atteindre le système d'égouts. Détruire le produit par incinération (conformément aux réglementations locales et nationales).						
13.1.4	Autres recommandations d'élimination :	Faire ne pas libérer dans thé environnement. Détruire conditionnement par incinération à un an approuvé déchets site d'élimination dans accord avec locale et national règlements.						
SECTION 14: TRANSPORT INFORMATION								
14.1	Numéro ONU : ADR, IMDG, IATA	Non réglementé pour le transport						
14.2	UN approprié expédition nom: ADR, IMDG, IATA	Non applicable						
14.3	Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA	Non applicable						
14.4	emballage groupe: ADR, IMDG, IATA	Non applicable						
14,5	Environnement danger:	Polluant marin : Non						
14.6	Spécial précautions pour utilisateur Non s'applique.	Non applicable						
14,7	Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Transport dans en gros selon à Appendice II de MARPOL 73/78 et thé IBC Codé	Non applicable						
	UN "Modèle Règlement"	Non applicable						
SECTION 15: RÉGLEMENTATION INFORMATION								
15.1	Sécurité, santé et environnement règlements/ législation spécifique pour thé substance or mélange							
	National règlements: International Inventaires	Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le mélange n'a aucune classification de danger Pictogrammes de danger : Non applicable Mention d'avertissement : Sans objet Conseils de prudence <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;">EUH208</td> <td style="width: 5%;">:</td> <td>Contient du 2,2', 2''-(1,3,5-triazinan-2,4,6-triyl) -triéthanol . Peut produire une réaction allergique.</td> </tr> <tr> <td>EUH 401</td> <td>:</td> <td>Pour éviter tout risque pour la santé humaine et l'environnement, respectez les instructions d'utilisation.</td> </tr> </table>	EUH208	:	Contient du 2,2', 2''-(1,3,5-triazinan-2,4,6-triyl) -triéthanol . Peut produire une réaction allergique.	EUH 401	:	Pour éviter tout risque pour la santé humaine et l'environnement, respectez les instructions d'utilisation.
EUH208	:	Contient du 2,2', 2''-(1,3,5-triazinan-2,4,6-triyl) -triéthanol . Peut produire une réaction allergique.						
EUH 401	:	Pour éviter tout risque pour la santé humaine et l'environnement, respectez les instructions d'utilisation.						
	Substances de très élevé concerné (SVHC) selon à ATTEINDRE, Article 57	La substance est pas répertorié as SVHC.						
15.2	chimique sécurité évaluation:	Le chimique sécurité évaluation a n'a pas été réalisé.						
SECTION 16: AUTRE INFORMATION								
	Service émetteur de la FDS	Service de sécurité des produits.						
	Contact	Nom de la personne : Jaya Sharma Adresse e-mail : j.sharma@sml-ltd.com Téléphone : + 91 22 – 4345 222 Fax : +91 224345/2245						
16 (a).	Indication des modifications puis version précédente modifiée.	Mention Le section détails lequel avoir a été modifié. Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise						

CRETA

Soufre 800 g/l SC

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 3.1
Date de révision : 15.01.2026
Remplace : Toutes les versions précédentes

		<p>Section 3 : Composition/informations sur les ingrédients Section 4 : Mesures de premiers secours. Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie Section 6 : Mesures en cas de rejet accidentel Section 7 : Manipulation et stockage. Section 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle. Section 9 : Propriétés physiques et chimiques. Section 10 : Stabilité et réactivité Section 11 : Informations toxicologiques. Section 12 : Informations écologiques. Section 13 : Considérations relatives à l'élimination Section 16 : Autres informations</p>
16 (b).	Abréviations et acronymes:	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses IATA : Association du transport aérien international SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) CL50 : Concentration létale, 50 pour cent DL50 : Dose létale, 50 pour cent PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB : très persistant et très bioaccumulable</p>
16 (contre).	Principales références bibliographiques et sources de données	<p>Source de données utilisé dans la FDS : Section 2 : SGH, neuvième édition révisée 2021 Section 2.3 : https://echa.europa.eu/candidate-list-table Division 9 : Sur la base de données de test Section 11 : Sur la base des données d'essai Section 12 : Sur la base des données d'essai Et rapport scientifique de l'EFSA (2008) 221, 1-70 Section 13.1.1 : https://ec.europa.eu/environment/topics/waste-and-recycling/implementation-waste-framework-directive_en Section 14 : SGH, neuvième édition révisée 2021</p>
16(d).	Clause de non-responsabilité	<p>Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.</p>